

PROCES-VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE - 29 MARS 2018.

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, se réunira le :

Jeudi 29 mars 2018 à 18 heures
Siège de la communauté de communes - Salle du Conseil
39 Rue Gambetta - 37150 BLERE

En préalable du conseil communautaire, Mme Nadège ARNAULT, Vice-Présidente du Conseil Départemental d'Indre et Loire, et Monsieur Vincent LOUAULT, Conseiller Départemental interviendront sur les sujets de l'action sociale et de Job Touraine.

ORDRE DU JOUR :

1. Procès-Verbal du Précédent du conseil communautaire.
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L4211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.
3. Finances - Année 2017.
 - a. Comptes de Gestion 2017.
 - b. Comptes Administratifs 2017.
 - c. Affectations des Résultats 2017.
4. Fiscalité 2018.
 - a. Vote des taux 2018.
5. Budgets primitifs 2018.
 - a. Adoption.
6. Admissions en non-valeur.
 - a. Budget REOM déchets ménagers et assimilés.
7. REOM Déchets Ménagers et Assimilés.
 - a. Marché de gestion des Déchetteries.
 - i. Création d'un groupement de commandes.
 - b. Nettoyage des conteneurs d'apports volontaires.
 - i. Création d'un groupement de commandes.
 - c. Convention type avec l'Eco organisme EcoDDS.
 - i. Avenant 1.
 - d. Exposition Déchets - Convention de prêt.
 - i. Adoption de la convention type.
 - e. Communauté Emmaüs de Touraine.
 - i. Demande de participation financière pour le traitement des déchets.
8. Aménagement d'Aires de Camping-Cars.
 - a. Choix des sites.
9. Syndicat d'Aménagement de la vallée de l'Indre.
 - a. Modification statutaire.
 - b. Adhésion aux compétences optionnelles.
 - c. Désignation des représentants.
10. Syndicat intercommunal de Transports Scolaires du Lochois.
 - a. Proposition de modification statutaire de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.
 - b. Adhésion au SITS du lochois.
 - i. Demande d'autorisation aux communes membres.
11. Commissions et Comités.
12. Questions Diverses.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Compte-rendu du Jeudi 29 Mars 2018.

L'An deux mil dix-huit, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher, Salle du conseil, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Jean-Jacques MARTIN - Mme Pierrette AVENET - M. Christian MARCHAND - Mme Marie-Christine RICHER

Bléré : Mme Nicole DALAUDIER – M. Jean-Claude OMONT - Mme Françoise CAPPELLE – M. Bruno RAUZY - M. Jean-Jacques REUILLON – Mme Gisèle PAPIN – Mme Sylvie DUFRAISSE

Absents excusés : M. Jean Pierre BOUVIER, pouvoir à Mme Gisèle PAPIN - M. Daniel LABARONNE

Céré la Ronde :

Absent excusé : M. Jacques DUVIVIER, pouvoir à Mme Jocelyne COCHIN

Chenonceaux : Mme Maryse COUILLARD

Chisseaux : Mme Annie BECHON

Absent excusé : M. Franck AUGIAS, pouvoir à Mme Annie BECHON

Cigogné : M. Vincent LOUAULT

Civray de Touraine : M. Michel JEZY - Mme Fanny HERMANGE

Absent excusé : M. Alain BERNARD

Courçay : M. Jean-François BISTER – Mme Béatrice BOYER

Dierre : M. Jacques JAMIN - M. Max BESNARD

Epeigné les Bois :

Absent excusé : M. Christian PERCEVAULT

Francueil : M. Jean-Louis CHERY -

Absente excusée : Mme Aurélie PASTOR, pouvoir à M. Jean Louis CHERY

La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN - M. Jean Pierre BOIVIN - Mme Jacqueline BOURGUIGNON

Absent excusé : M. Patrick GOUGEON

Luzillé : M. Jacky GAUVIN – Mme Anne MARQUENET-JOUZEAU

Saint Martin le Beau : M. Jean Yves AUDIGOU – M. Jean Michel UHART - M. Alain SCHNEL - Mme Angélique DELAHAYE

Absente excusée : Mme Corinne JALLAIS

Sublaines : M. Christian FOUASSIER

Le quorum est atteint, le Conseil Communautaire peut débiter.

Secrétaire de Séance : M. Jean Louis CHERY.

La Présidente remercie l'ensemble des élus présents.

En préalable au Conseil Communautaire, Mme Nadège ARNAULT, première Vice-Présidente du Département, Monsieur Vincent LOUAULT, Conseiller Départemental, Madame Stéphanie BONNET, Directrice Générale Administrative du Département et Madame Aude THEVENET-BRECHOT présentent l'action sociale du département ainsi que le dispositif Job Touraine.

1. Approbation du Procès-Verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Communautaire doit adopter le Procès-Verbal de la précédente réunion. Celui-ci a été joint à la convocation.

Madame DUFRAISSE fait remarquer qu'elle avait donné pouvoir à Monsieur RAUZY.

Sans aucune autre remarque, le Procès-Verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir – Articles L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Présidente, en vertu de sa délégation de compétences par le conseil communautaire, a pris les décisions suivantes :

- **2018-016** sollicitant une subvention DETR concernant l'aménagement d'aires de camping-cars auprès de l'Etat.
- **2018-017** acceptant un don de 3 500 € au titre de sponsoring de VERNAT TP, concernant la manifestation Jour de Cher.

- **2018-018** actant le renouvellement du contrat de location de la machine à mettre sous plis de la Communauté de Communes avec Pitney Bowes pour une durée de 5 ans.
- **2018-019** autorisant la signature d'un avenant auprès de GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, suite à la construction d'un bâtiment modulaire ALSH sur la commune de Saint Martin le Beau.
- **2018-020** autorisant la signature d'un contrat avec la Société BODET SPORT pour l'assistance du matériel, pupitre et table de marque, situés au gymnase des Aigremonts pour un montant annuel de 420 € TTC.
- **2018-021** sollicitant une subvention au titre du programme Leader pour l'acquisition de mobilier pour le modulaire Accueil Jeunes Passerelle ALSH à Saint Martin le Beau.

Ces points ne donnent pas lieu à une délibération.

3. Finances – Année 2017.

Le Vice-Président délégué aux Finances, Monsieur Jean-Yves AUDIGOU expose.

Les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2017 sont similaires. Les résultats 2017 sont présentés. Le Conseil Communautaire doit délibérer sur les Comptes de Gestion, les Comptes Administratifs, et l'Affectation des résultats.

a. Comptes de Gestion 2017.

Monsieur AUDIGOU présente les Comptes de Gestion 2017 de l'ensemble des Budgets de la CCBVC.

i. Budget Principal.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget Principal » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ii. Budgets Annexes.

1. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget REOM – Déchets Ménagers » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2. SCM Voirie.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget SCM Voirie » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3. Ateliers Relais.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget Atelier Relais » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Commerces de Proximité.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget Commerces de Proximité » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5. ZA de Sublaines.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget ZAEIC » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7. Photovoltaïque.

Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenter le Budget 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses mandatées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis, celui de tous les mandats ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget 2017 en ce qui concerne les sections de Fonctionnement et d'Investissement ainsi que les budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2017 du « Budget Photovoltaïque » de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher, dressé par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

b. Comptes Administratifs 2017.

Le Vice-Président délégué aux Finances expose.

Les Comptes de Gestion sont identiques aux Comptes Administratifs. Ils nous ont été fournis par le Trésorier. Les fiches synthétiques de présentation ont été fournies dans le dossier avec l'ensemble des pièces afférentes.

i. Budget Principal.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 fait apparaître un excédent annuel de 317 648,59 € auquel il convient d'ajouter 717 726,11 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 1 035 374,70 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 121 038,67 €. L'excédent d'investissement reporté de 2016 est de 786 889,76 € soit un excédent global d'investissement de 907 928,43€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2017 totalisent 991 771,24 € en dépenses pour 159 172,26 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 832 598,48 €.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le Compte Administratif 2017 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

ii. Budgets Annexes.

1. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 fait apparaître un excédent annuel de 146 417,34 € auquel il convient d'ajouter 718 727,40 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 865 144,74 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 83 325,34 €. L'excédent d'investissement reporté de 2016 est de 637 837,28 € soit un excédent global d'investissement de 554 511,94€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2017 totalisent 8 560,00 € en dépenses pour 0 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 8 560,00€.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2017 du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

2. SCM Voirie.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 fait apparaître un déficit annuel de 114 027,06 € auquel il convient d'ajouter 369 542,63 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 255 515,57 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 85 236,73 €. L'excédent d'investissement reporté de 2016 est de 503 984,90 € soit un excédent global d'investissement de 589 221,63€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2017 totalisent 216 720,00 € en dépenses pour 0 € en recettes soit un déficit de financement à hauteur de 216 720,00€.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2017 du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

3. Ateliers Relais.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 fait apparaître un excédent annuel de 5 210,54 € auquel il convient d'ajouter 426,13 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 5 636,67 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 4 313,20 €. L'excédent d'investissement reporté de 2016 est de 24 674,58 € soit un excédent global d'investissement de 20 361,38€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2017 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2017 du Budget Ateliers Relais de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

4. Commerces de Proximité.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 fait apparaître un excédent annuel de 17 730,11 € auquel il convient d'ajouter 8 731,13 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 26 461,24 €.

La section d'investissement est en déficit annuel de 16 720,20 €. Le déficit d'investissement reporté de 2016 est de 15 138,33 € soit un déficit global d'investissement de 31 858,53€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2017 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2017 du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

5. ZA de Sublaines.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 fait apparaître un déficit annuel de 14 999,62 € auquel il convient d'ajouter 34 548,90 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 49 548,52 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 26 767,19 €. Le déficit d'investissement reporté de 2016 est de 713 088,65 € soit un déficit global d'investissement de 686 321,46€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2017 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTE le Compte Administratif 2017 du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

6. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 fait apparaître un excédent annuel de 0 € auquel il convient d'ajouter 9,15 € d'excédent reporté. L'excédent total de fonctionnement est de 9,15 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 132 865,42 €. Le déficit d'investissement reporté de 2016 est de 845 770,22 € soit un déficit global d'investissement de 712 904,80€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2017 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le Compte Administratif 2017 du Budget ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

7. Photovoltaïque.

Monsieur Jean Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux finances, présente le Compte Administratif 2017.

Le résultat de fonctionnement 2017 fait apparaître un déficit annuel de 502,81 € auquel il convient d'ajouter 4 831,41 € de déficit reporté. Le déficit total de fonctionnement est de 5 334,22 €.

La section d'investissement est en excédent annuel de 2 699,00 €. Le déficit d'investissement reporté de 2016 est de 21 599,49 € soit un déficit global d'investissement de 18 900,49€.

Les Restes à Réaliser d'investissement 2017 totalisent 0 € en dépenses pour 0 € en recettes.

Madame la Présidente se retire.

Monsieur Jean-Yves AUDIGOU, Vice-Président délégué aux Finances, élu à main levée pour faire voter le Compte Administratif, prend la Présidence. Il met au vote le Compte Administratif présenté.

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte le Compte Administratif 2017 du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

Monsieur AUDIGOU précise que les élus disposent, pour information, du budget consolidé de la Communauté de Communes.

De plus, l'Etat d'emprunt de chacun des budgets est présenté.

c. Affectation du Résultat.

Le Vice-Président délégué aux Finances expose.

i. Budget Principal.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017 ci-dessus, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement. Néanmoins, pour faire face aux différents investissements prévus en 2018, il est proposé, en accord avec la Commission des Finances, d'affecter la somme de 400 000 € à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 635 374,70 € et l'affectation de 400 000 €.

Le report de l'excédent d'investissement sera de 907 928,43 €

Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 400 000 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 635 374,70€.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 907 928,43 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

ii. Budgets Annexes.

1. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 865 144,74 € et l'affectation de 0 €.
Le report de l'excédent d'investissement sera de 554 511,94 €

Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 865 144,74€.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 554 511,94 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

2. SCM Voirie.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 255 515,57 € et l'affectation de 0 €.
Le report de l'excédent d'investissement sera de 589 221,63 €

Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 255 515,57€.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 589 221,63 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

3. Ateliers Relais.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 5 636,67 € et l'affectation de 0 €.
Le report de l'excédent d'investissement sera de 20 361,38 €

Le Conseil Communautaire,
Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,
Vu les résultats présentés,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Ateliers Relais de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 5 636,67€.**
- **PRECISE que le report de l'excédent d'investissement sera de 20 361,38 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

4. Commerces de Proximité.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017, il est décidé de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement d'un montant de 26 461,24 euros.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 0 € et l'affectation de 26 461,24 €.
Le report du déficit d'investissement sera de 31 858,53 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 26 461,24 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Commerce de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 0€.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 31 858,53 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

5. ZA de Sublaines.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 49 548,52 € et l'affectation de 0 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 686 321,46 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 49 548,52€.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 686 321,46 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

6. ZAEIC – Zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire.

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent de 9,15 € et l'affectation de 0 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 712 904,80 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera de 9,15 €.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 712 904,80 €.**

- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

7. Photovoltaïque

Compte tenu des résultats du Compte Administratif 2017, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation de produit de fonctionnement à l'investissement.

Le report à la section de fonctionnement sera par conséquent un déficit de 5 334,22 € et l'affectation de 0 €.

Le report du déficit d'investissement sera de 18 900,49 €

Le Conseil Communautaire,

Vu la présentation faite par Monsieur le Vice-Président délégué,

Vu les résultats présentés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE d'affecter la somme de 0 € en réserve en investissement (Article 1068) du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.**
- **INDIQUE que, par conséquent, le report en section de fonctionnement sera un déficit de 5 334,22€.**
- **PRECISE que le report du déficit d'investissement sera de 18 900,49 €.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

4. Fiscalité 2017 et Recettes 2017.

a. Vote des Taux.

Le Vice-Président délégué aux Finances expose.

Le conseil communautaire doit voter les taux de différentes taxes :

- **La Contribution Foncière des Entreprises (CFE).** Le taux d'imposition 2017 est de 23.17 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2018.
- **La Taxe d'Habitation (TH)** Le taux d'imposition 2017 est de 8.80 % (taux antérieur du département + une partie des frais de gestion de l'Etat). Le conseil doit se prononcer sur le taux 2018.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)** - Le taux 2017 est de 1 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2018.
- **La Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TFPNB)** -Le taux d'imposition 2017 est de 2.34 %. Le conseil doit se prononcer sur le taux 2018.

Il est proposé au Conseil Communautaire de ne pas faire varier les taux pour 2017.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition du Bureau de la Communauté de Communes,

Sur proposition de la Commission des finances,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte les taux 2018 suivants :**

Taxes	Bases Notifiées 2018	Taux	Recettes
CFE	5 400 874 €	23.17 %	1 251 382 €
Taxe Habitation	23 651 000 €	8.80 %	2 081 288 €
Taxe Foncière - Bâti	17 227 000 €	1 %	172 270 €
Taxe Foncière - Non Bâti	1 123 000 €	2.34 %	26 278 €

- **AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives au dossier.**

Pour mémoire :

Taxes	Bases Notifiées 2017	Taux	Recettes
CFE	5 294 300 €	23.17 %	1 226 689 €
Taxe Habitation	23 213 000 €	8.80 %	2 042 744 €
Taxe Foncière – Bâti	16 801 000 €	1 %	168 010 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 114 000 €	2.34 %	26 067 €

Taxes	Bases Notifiées 2016	Taux	Recettes
CFE	5 230 000 €	23.17 %	1 212 088 €
Taxe Habitation	23 702 000 €	8.80 %	2 085 776 €
Taxe Foncière – Bâti	16 423 000 €	1 %	164 230 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 108 000 €	2.34 %	25 927 €

Taxes	Bases Notifiées 2015	Taux	Recettes
CFE	5 175 000 €	23.17 %	1 199 209 €
Taxe Habitation	22 504 000 €	8.80 %	1 980 352 €
Taxe Foncière – Bâti	16 126 000 €	1 %	161 260 €
Taxe Foncière – Non Bâti	1 064 000 €	2.34 %	24 898 €

Pour mémoire, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher perçoit également les recettes fiscales suivantes :

- **La CVAE – Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (pas de vote de taux – barème progressif fixé par l’Etat).**
- **La Taxe Additionnelle à la Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties (TA-FNB) – Montant fixe – Pas de vote de taux.**
- **Certaines IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :**
 - **IFER Stations Radioélectriques.**
 - **IFER Transformateurs Electriques.**
 - **IFER Stockage du gaz & Canalisations de gaz.**
- **La TASCOM – Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales.**

5. Budgets Primitifs 2018.

Le Vice-Président délégué aux Finances présente les Budgets proposés au vote, en Recette et en Dépenses, ceci pour les sections d’Investissement et de Fonctionnement.

Les budgets présentés tiennent compte de la reprise des résultats 2017. Ils ont été annexés à la convocation et à la note de synthèse.

Il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur les budgets de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher qui s’équilibrent ainsi :

- **Budget Principal.**

Le budget s’équilibre à 8 739 567.70 € en fonctionnement et 3 714 296.19 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l’équilibre de la section de fonctionnement à 8 739 567,70€,

Vu l’équilibre de la section d’investissement à 3 714 296,19 €,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2018 du Budget Principal de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

- **Budget Annexe « REOM Déchets Ménagers et Assimilés ».**

Le budget s’équilibre à 2 872 644.74 € en fonctionnement et 937 511.94 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Oùï la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget REOM – Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l’équilibre de la section de fonctionnement à 2 872 644,74€,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 937 511,94 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Budget REOM-Déchets Ménagers de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « SCM Voirie ».**

Il s'agit du budget qui reprend l'ancien Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher.
Le budget s'équilibre à 951 398.57 € en fonctionnement et 690 221.63 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 951 398,57€,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 690 221,63 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Budget SCM Voirie de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « Commerces de Proximité ».**

Le budget s'équilibre à 65 170 € en fonctionnement et 128 611.24 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 65 170,00 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 128 611,24 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Budget Commerces de Proximité de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « Ateliers Relais St Julien ».**

Le budget s'équilibre à 33 736.67 € en fonctionnement et 40 861.38 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Ateliers Relais St Julien de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 33 736,67 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 40 861,38 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Budget Ateliers Relais St Julien de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « ZA de Sublaines ».**

Le budget s'équilibre à 5 744 087.58 € en fonctionnement et 5 979 519.04 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,
Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 5 744 087,58 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 5 979 519,04 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOPTE le Budget Primitif 2018 du Budget ZA de Sublaines de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

○ **Budget Annexe « Extension ZAEIC ».**

Le budget s'équilibre à 1 264 007.59 € en fonctionnement et 1 906 903.24 € en investissement.

Le conseil communautaire,
Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Extension ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,
Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 1 264 007,59 €,
Vu l'équilibre de la section d'investissement à 1 906 903,24 €,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
ADOpte le Budget Primitif 2018 du Budget Extension ZAEIC de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

o **Budget Annexe « Photovoltaïque ».**

Le budget s'équilibre à 13 800 € en fonctionnement et 29 701 € en investissement.

Le conseil communautaire,

Où la présentation par Monsieur le Vice-Président délégué,

Après avoir délibéré sur les recettes de fonctionnement du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré – Val de Cher,

Vu l'équilibre de la section de fonctionnement à 13 800,00 €,

Vu l'équilibre de la section d'investissement à 29 701,00 €,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2018 du Budget Photovoltaïque de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.

L'ensemble des budgets était joint à la convocation.

6. Admission en non-valeurs.

a. Budget annexe REOM Déchets Ménagers et assimilés.

Le Vice-Président délégué à l'Environnement expose.

Monsieur le Receveur propose aux élus communautaires d'admettre en non-valeur la somme de 256.59 € TTC correspondant à des créances non recouvrées pour le service REOM Déchets Ménagers et assimilés.

La proposition d'admission provient de Monsieur le Receveur de la Communauté de Communes qui a fourni un état.

Ces créances sont irrécouvrables, les entreprises étant liquidées et la clôture faite. Le conseil communautaire doit en délibérer.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'état émis par le Comptable du Trésor tendant à demander l'admission en non-valeur de créances non recouvrées

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ l'admission en non-valeur des créances proposées par Monsieur le Receveur de la Communauté de Communes conformément à l'état joint, de la somme de 256,59 euros TTC.**
- **RAPPELLE que les crédits nécessaires sont inscrits en dépenses du Budget Annexe « REOM-Déchets ménagers et Assimilés », article 6542.**
- **AUTORISE Madame la Présidente, ou Monsieur le Vice-Président délégué aux finances (Monsieur Jean Yves AUDIGOU) ou Monsieur le Premier Vice-Président (Jean-François BISTER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

7. REOM Déchets Ménagers et assimilés.

a. Marché de Gestion des déchetteries.

i. Création d'un groupement de commande.

Le Vice-Président délégué à l'Environnement expose.

Le marché de « Gestion des déchetteries » arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Il est proposé de signer une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise, ceci afin de recruter un Prestataire commun pour la Gestion des déchetteries, marché décomposé en deux lots :

- Lot n°1 : Exploitation, des déchetteries.
- Lot n°2 : Système de gestion informatisée des déchetteries.

Lors de sa réunion en date du 16 Mars 2018, la Commission Environnement a approuvé cette proposition de groupement de commande.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cette proposition de groupement de commande, approuver la Convention et désigner un membre Titulaire et un Membre Suppléant pour la CAO du groupement de commande.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ la création d'un groupement de commande pour un marché de « Gestion des déchetteries », avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.**
- **ACCEPTÉ les termes de la convention proposée.**
- **DIT que le Coordonnateur du groupement de commande sera la Communauté de Communes du Val d'Amboise.**
- **DESIGNE comme membres de la CAO spéciale du Groupement de commande :**
 - o **Titulaire : M. Jean-Francis BISTER.**
 - o **Suppléant : Mme Annie BECHON**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement (Jean-Francis BISTER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier, y compris la convention de groupement de commande à intervenir.**

b. Nettoyage des conteneurs d'apport volontaire.

i. Création d'un groupement de commande.

Le Vice-Président délégué à l'Environnement expose.

Le marché de « Nettoyage des Conteneurs d'Apport volontaire » arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Il est proposé de signer une convention de groupement de commande avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise, ceci afin de recruter un Prestataire pour cette prestation.

Lors de sa réunion en date du 16 Mars 2018, la Commission Environnement a approuvé cette proposition de groupement de commande.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cette proposition de groupement de commande, approuver la Convention et désigner un membre Titulaire et un Membre Suppléant pour la CAO du groupement de commande.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ la création d'un groupement de commande pour un marché de « Nettoyage des Conteneurs d'Apport Volontaire », avec la Communauté de Communes du Val d'Amboise.**
- **ACCEPTÉ les termes de la convention proposée.**
- **DIT que le Coordonnateur du groupement de commande sera la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.**
- **DESIGNE comme membres de la CAO spéciale du Groupement de commande :**
 - o **Titulaire : M. Jean-Francis BISTER.**
 - o **Suppléant : M. Jean-Louis CHERY.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement (Jean-Francis BISTER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier, y compris la convention de groupement de commande à intervenir.**

c. Convention type avec l'Eco-Organisme ECODDS.

i. Avenant n° 1.

Le Vice-Président délégué à l'Environnement expose.

La CCBVC a signé un Contrat avec l'Eco-Organisme EcoDDS, ceci pour la reprise des Déchets Diffus Spécifiques (peintures, solvants...) apportés par les Particuliers sur les déchetteries.

Suite au renouvellement de l'agrément de l'Eco-Organisme, une revalorisation des barèmes de soutiens envers les Collectivités est proposée.

Cette revalorisation fait donc l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Lors de sa réunion en date du 16 Mars 2018, la Commission Environnement a approuvé la signature de cet avenant.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cette proposition et autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à l'Environnement à signer cet avenant.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE la signature de l'avenant n°1 à la Convention type signée avec l'Eco-Organisme ECO DDS.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement (Jean-Francis BISTER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

d. Exposition « Déchets » -Convention de prêt.

i. Adoption de la convention type au autorisation à signer les contrats de prêts.

Le Vice-Président délégué à l'Environnement expose.

Dans le cadre de sa compétence de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC) gère la communication associée à cette compétence.

Pour ce faire, la CCBVC a réalisé une exposition composée de 4 kakemonos. Cette exposition est mise à disposition dans le cadre d'organisation de festivités et de manifestations locales. L'exposition ne peut être prêtée que dans sa totalité. Ce prêt est gratuit.

L'exposition « Les Déchets » de la CCBVC est composée de quatre kakemonos dont le détail est le suivant :

- Kakémono 1 : La Redevance Incitative, valeur à neuf 254 euros TTC.
- Kakémono 2 : La Prévention de la production de déchets, valeur à neuf 254 euros TTC.
- Kakémono 3 : Les déchetteries, valeur à neuf 254euros TTC.
- Kakémono 4 : Le tri sélectif, valeur à neuf 254€ TTC.

Ainsi la valeur de l'exposition complète est estimée à 1 016 euros TTC.

Cette exposition peut être prêtée, gratuitement aux « Emprunteurs » suivants :

- Les 15 Communes membres de la CCBVC.
- Les écoles, et autres établissements scolaires du territoire de la CCBVC.
- Les Associations dans le cadre de manifestations en lien avec le développement durable.

Il est nécessaire de rédiger une convention, ceci afin de préciser les modalités de prêt (durée maximum de 15 jours), à titre gracieux, par la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher (CCBVC), de l'exposition «Les Déchets » qu'elle a réalisée.

Lors de sa réunion en date du 16 Mars 2018, la Commission Environnement a approuvé cette convention de prêt.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cette proposition et autoriser la Présidente ou le Vice-Président délégué à l'Environnement à signer cette convention avec les « Emprunteurs ».

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **APPROUVE la convention type pour le prêt de l'Exposition « Les déchets » par la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement (Jean-Francis BISTER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier, y compris les conventions de prêt à intervenir avec les demandeurs éventuels.**

e. Communauté Emmaüs de Touraine.

i. Demande de participation financière pour le traitement des déchets.

Le Vice-Président délégué à l'Environnement expose.

La Communauté Emmaüs de Touraine collecte, dans le cadre de ses actions, de nombreux déchets sur le territoire départemental.

L'Association subit, depuis 2013, une augmentation des coûts de traitement des déchets, augmentation qui impacte fortement les dépenses totales du service.

Par courrier en date du 8 février 2018, l'Association sollicite de nouveau la CCBVC pour participer financièrement au surcoût lié au traitement des déchets en 2017.

La somme demandée à la CCBVC est de 1 636,62 euros pour 2017 (2 123,74 euros en 2015, 1 918 euros en 2013) et est calculée en fonction du tonnage des déchets enlevés par Emmaüs sur les Communes de la CCBVC.

L'ensemble des Collectivités d'Indre et Loire est sollicité.

Lors de sa réunion en date du 16 Mars 2018, la Commission Environnement a approuvé le versement d'une subvention de 1 636,62 euros à l'Association Emmaüs pour le traitement des déchets sur l'année 2017.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur cette éventuelle participation financière de la CCBVC au surcoût lié au traitement des déchets en 2017 pour l'Organisme Emmaüs.

Le Conseil Communautaire,

VU la demande de l'organisme Emmaüs tendant à solliciter une aide financière de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher au titre des tonnages de déchets enlevés sur le territoire ;

VU la proposition de la Commission Environnement ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **OCTROIE une somme de 1 636,62 euros à Emmaüs, ceci au titre de la collecte des déchets des ménages de la CCBVC pour l'année 2017.**
- **DIT que cette somme sera supportée par le Budget Annexe « REOM-Déchets Ménagers et Assimilés », sur l'année 2018, Article 67.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Environnement (Jean-Francis BISTER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

8. Aménagement d'aires de camping-cars.

a. Choix des sites.

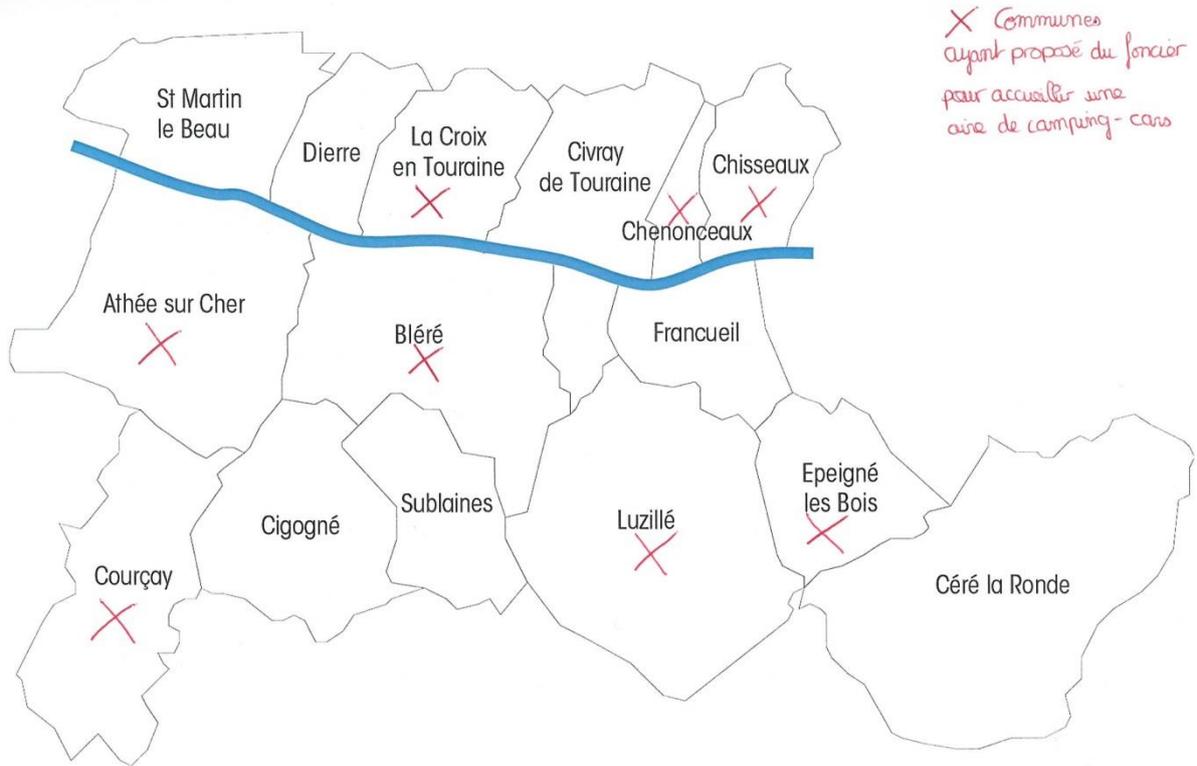
La Présidente expose.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CCBVC est compétente pour l'aménagement d'aires de camping-cars. Le schéma de développement touristique a fait ressortir la nécessité de développer notre offre d'accueil des camping-cars. Cette opération qui pourrait porter sur l'aménagement de 5 aires de camping-cars, réparties sur tout le territoire, aurait pour objectifs de :

- Renforcer notre attractivité touristique,
- Mailler le territoire d'aires de camping-car accessibles toute l'année,
- Proposer une offre d'accueil de qualité pour les camping-caristes.

Il convient de rappeler que la compétence de la CCBVC porte sur l'aménagement d'aires de camping-cars avec services tels que la vidange des eaux usées et l'approvisionnement en eau potable.

Plusieurs Communes se sont positionnées pour proposer des terrains pour cette opération :



Afin de pouvoir prendre une décision concernant ces terrains, le conseil communautaire avait acté le principe de lancer une étude de faisabilité technique et financière pour l'aménagement d'aires de camping-cars.

Cette étude a été confiée aux services de l'ADAC et le rapport final est joint à la convocation. Il a fait l'objet d'une présentation en commission affaires économiques lors de la réunion du 4 décembre 2017.

Lors de la commission du 8 janvier 2018, il a été proposé de phaser l'opération et de réaliser 3 aires (avec accès et services payants) en 2018.

Afin de mailler le territoire, les 3 sites envisagés et proposés en Commission Affaires Economiques et tourisme sont les suivants :

- Athée-sur-Cher
- Bléré
- Courçay

Une délibération doit être prise en conseil communautaire pour :

- Acter les lieux d'implantation des 3 aires pour l'année 2018
- Autoriser Madame la Présidente à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre
- Autoriser Madame la Présidente ou le Vice-Président délégué à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

Le Conseil Communautaire,

VU la proposition de la Commission Affaires Economiques ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les lieux d'implantation des 3 premières aires de camping-cars sur les Communes de Athée sur Cher, Bléré et Courçay.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à lancer une consultation de Maîtrise d'Œuvre pour ce projet.
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué aux Affaires Economiques (Jacques DUVIVIER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

9. Syndicat Aménagement de la Vallée de l'Indre.

a. Modification statutaire.

b. Adhésion aux compétences optionnelles du Syndicat.

Le Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire expose.

Le Conseil Communautaire a acté le principe d'adhérer au SAVI – Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre pour l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de l'Indre pour les Communes de Athée sur Cher, Cigogné et Courçay.

Le SAVI a lancé la procédure de modification en 2017 afin que ses nouveaux statuts soient conformes au 1^{er} janvier 2018.

Les membres du SAVI ont voté majoritairement pour la modification des articles statutaires suivants :

- Intégration de nouvelles Communes.
- Exercice de la compétence GEMAPI par le SAVI.

Néanmoins, la Communauté de Communes de Touraine Vallée de l'Indre a voté contre l'article relatif aux représentations des territoires en demandant expressément que toutes les Communautés de Communes membres bénéficient d'un élu titulaire supplémentaire, en plus d'un élu titulaire et suppléant par commune du périmètre.

Pour notre Communauté de Communes, nous disposions dans l'ancien projet de 3 Titulaires et 3 Suppléants.

La Préfecture a refusé, par conséquent la modification statutaire d'octobre 2017 du SAVI.

Ainsi, le SAVI a relancé une nouvelle modification statutaire afin de tenir compte de la demande de la CCTVI.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 12 septembre 1985 portant création du Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Indre modifié par les arrêtés préfectoraux en date des 16 février 2001, 8 novembre 2004, 16 décembre 2011, 8 juin 2012, 22 mai 2015 et 1^{er} juin 2017;

Vu les délibérations 2017.10.16 et 2018.02.02 du Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre en date du 26 octobre 2017 et 13 février 2018 ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE les nouveaux statuts du SAVI tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,**
- **CHOISIT d'adhérer au SAVI pour les compétences obligatoires (idem 1,2 et 8 de l'article L211-7-1 du code de l'environnement) et pour les compétences optionnelles suivantes :**
 - **Prévention des inondations.**
 - **Animation et concertation.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Aménagement de l'espace (Jean-Claude OMONT) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

Les retenues collinaires ne font partie de la compétence communautaire.

Pour information, le SAVI exerce en compétence obligatoire la GEMA mais la PI et l'animation en optionnelle. Il est cohérent que nous y adhérions.

c. Désignation des membres.

Le Vice-Président délégué à l'Aménagement du Territoire expose.

Il faut que le conseil communautaire délibère de nouveau pour désigner 4 membres titulaires et 3 suppléants. Pour mémoire, le conseil communautaire de janvier 2018 avait désigné :

Titulaires :

- M. Jean-Claude OMONT
- M. Jean-François BISTER
- M. Alexis de PEYERIMHOFF

Suppléants :

- M. Vincent LOUAULT
- M. Jean Jacques MARTIN
- Mme Béatrice BOYER

Le Conseil Communautaire doit délibérer pour désigner les représentants.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DESIGNE** comme membres représentant la CCBVC au sein du SAVI :
 - o Titulaires :
 - M. Jean-Claude OMONT
 - M. Jean-Francis BISTER
 - M. Alexis de PEYERIMHOFF
 - Mme Anita LATOUR
 - o Suppléants :
 - M. Vincent LOUAULT
 - M. Jean Jacques MARTIN
 - Mme Béatrice BOYER
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président délégué à l'Aménagement de l'espace (Jean-Claude OMONT) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.

10. Syndicat intercommunal de transports Scolaires du Lochois.

a. Proposition de Modification statutaire « Transports Scolaires ».

La Vice-Présidente déléguée aux Transports Scolaires expose.

La Communauté de communes de Bléré-Val de Cher, gère, par délégation de la Région Centre Val de Loire le Transport Scolaire sur son territoire. Néanmoins, la compétence est limitative en fonction de ce qui est inscrit dans nos statuts.

Les enfants de la Commune de Céré la Ronde fréquentent certains établissements secondaires situés à Loches.

Le Transport Scolaire de ces élèves est assuré par Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires (SITS) du Lochois.

Le SITS du Lochois sollicite la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher pour adhérer audit Syndicat en lieu et place de la Commune de Céré la Ronde. Le Conseil Municipal a accepté le principe que la CCBVC adhère au SITS du Lochois, et a accepté le principe du financement du SITS par le biais des charges transférées.

Néanmoins, avant d'adhérer au Syndicat, il convient de modifier les statuts, dans les compétences facultatives comme suit :

Transports Scolaires

La communauté de communes est compétente, en tant qu'organisateur secondaire par délégation de la Région Centre – Val de Loire, en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement :

- Des transports scolaires assurant la desserte des établissements scolaires suivants :
 - Etablissements scolaires d'Amboise,
 - Collège « Le Reflessoir » à Bléré,
 - Collège « Georges Brassens » à Esvres-sur-Indre
 - Collège « Raoul Rebout » à Montlouis-sur-Loire
 - Maison Familiale et Rurale de la Croix-en-Touraine
 - Des écoles élémentaires et maternelles de Bléré
 - Des écoles élémentaires et maternelles de Athée sur Cher,
 - Des écoles élémentaires et maternelles de La Croix en Touraine,
 - Du regroupement pédagogique de Luzillé et Epeigné les Bois,
 - Du regroupement pédagogique de Chisseaux et Francueil,
 - Du regroupement pédagogique de Civray de Touraine et Chenonceaux,
- Du transport des enfants de Sublaines vers les écoles de Bléré
- **Du transport des élèves de Céré-la-Ronde vers les établissements scolaires de Loches**

La communauté de communes pourra intervenir hors de son territoire par voie de convention, pour le transport des élèves en direction d'établissements scolaires extérieurs.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur cette proposition de modification statutaire.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher tels qu'ils figurent en annexe de la présente délibération,**
- **SOLLICITE les Conseils Municipaux pour se prononcer sur cette modification statutaire.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

b. Adhésion au SITS du Lochois.

i. Demande aux communes membres.

La Vice-Présidente déléguée aux Transports Scolaires expose.

Afin d'adhérer au Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires du Lochois, il convient que le Conseil Communautaire ait reçu l'autorisation des communes membres composant la communauté de communes. Pour cela, le conseil doit solliciter l'accord de ses Communes membres.

Le coût annuel, pour la CCBVC, s'élèverait à environ 550 euros. Le conseil municipal de Céré la Ronde demande à ce que cette somme soit inscrite au titre des Charges transférées.

Lors de sa réunion du 12 Février 2018, La Commission Services à la Population a approuvé l'adhésion de la CCBVC au SITS du Lochois.

Ainsi, le Conseil Communautaire doit délibérer pour solliciter de ses Communes membres l'autorisation d'adhérer au SITS en lieu et place de la commune de Céré la Ronde.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment les dispositions de l'article L. 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE les Conseils Municipaux pour autoriser la CCBVC à adhérer au SITS en lieu et place de la Commune de Céré la Ronde.**
- **AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Premier Vice-Président (Jean-Francis BISTER) à signer l'ensemble des pièces relatives au dossier.**

11. Commissions et Comités.

- c. **Affaires Economique et Tourisme du 19 février 2018.**
- d. **Culture et Sport le 8 mars 2018.**
- e. **Jour de Cher – COPIL restreint le 12 mars 2018.**
- f. **Services à la Population le 12 mars 2018.**
- g. **SCM voirie le 13 mars 2018.**
- h. **Jour de Cher – COPIL Ambassadeur le 15 mars 2018.**
- i. **COPIL Etude Ressourcerie le 16 mars 2018.**
- j. **Environnement le 16 mars 2018.**
- k. **Finances le 21 mars 2018.**

12. Questions Diverses.

La séance est levée à 20h05.

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,
Monsieur Jean-Louis CHERY

Les Elus Communautaires -